



Maisons-Alfort, le 26 décembre 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché
du produit biocide PERACLEAN 5C**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **EVONIK DEGUSSA GmbH** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le nouveau produit biocide **PERACLEAN 5C** et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché d'un nouveau produit biocide PERACLEAN 5C.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit PERACLEAN 5C est un biocide de type 4 composé de 5 % m/m d'acide peracétique et de 23,7 % m/m de peroxyde d'hydrogène se présentant sous la forme liquide.

L'acide peracétique et le peroxyde d'hydrogène sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique des substances actives :	1) acide peracétique 2) peroxyde d'hydrogène
N° CAS :	1) 79-21-0 2) 7722-84-1
Type de produit :	TP 4

CONSIDERANT

Que le pétitionnaire a déclaré dans son courrier du 14 décembre 2012 annuler sa demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché ;

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit PERACLEAN 5C n°20090290, présentée par la société EVONIK DEGUSSA GmbH, est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : première demande, acide peracétique, peroxyde d'hydrogène, TP4